

MIEUX VOIR

magazine en gros caractères

PORTRAIT

David Hallyday

**Chapeau,
les mamans solos !**

BASSE VISION

Le menu Anti-DMLA

**Mont-Blanc :
une zone de protection
pas à la hauteur**

ENQUÊTE



**AVOIR 20 ANS AU
TEMPS DU COVID-19**

SOMMAIRE FÉVRIER 2021

6 PORTRAIT

David Hallyday

12 ENQUÊTE

Avoir 20 ans au temps
du Covid-19

20 ENVIRONNEMENT

Mont-Blanc :
une zone de protection
pas à la hauteur

28 FAMILLE

Chapeau,
les mamans solos !

36 SAVOIR

Est-on plus productif
en télétravail ?

40 VOS DROITS

Arrêt maladie :
quelle incidence sur
ma retraite ?

44 SANTÉ

Piquer pour soulager ?

48 TOURISME

Cherbourg - Le Cotentin :
offrez-vous une belle
escale avant l'Angleterre



56 BASSE VISION

Le menu Anti-DMLA

62 JEUX

- Mots fléchés
- Mots croisés

64 CUISINE

Tarte aux poires

66 ABONNEMENT

6



20



44



56



**MIEUX
VOIR**

180, rue du Genevois
73000 CHAMBERY/FRANCE
Tél. : 04 79 33 31 75
Fax : 04 79 85 40 15
mieuxvoir@gmail.com
www.mieux-voir.fr

MV Magazine est édité
par la SARL de presse
Mieux Voir au capital de 305 €

Principaux associés :
Maryse Verhille,
Alain Le Gall,
Guillaume Verhille.

Directrice de la publication,
responsable de la rédaction :
Maryse Verhille.

Photo de couverture : Fotolia.

Abonnement :
Mieux Voir
Service Abonnement
Parc d'Activité de Côte Rouse
180, rue du Genevois
73000 CHAMBERY/FRANCE
Tél. : 04 79 33 31 75
Fax : 04 79 85 40 15

Publicité, petites annonces :
MIEUX VOIR
Parc d'Activité de Côte Rouse
180, rue du Genevois
73000 CHAMBERY/FRANCE
Tél. : 04 79 33 31 75
Fax : 04 79 85 40 15

Impression :
Onlineprinters GmbH
Rudolf-Diesel-Straße 10
91413 Neustadt a. d. Aisch
ALLEMAGNE

CPPAP : N° 0522 K 89154
ISSN : 1281-0312
Dépôt légal : A parution

ENQUÊTE

Etudiants ou non-diplômés, à la recherche d'un stage, d'un premier emploi, ou au chômage... la crise frappe de plein fouet la jeunesse. Témoignages à Lyon.

AVOIR 20 ANS AU TEMPS DU COVID-19

Deux jeunes à Lyon avant le couvre-feu.

En France, les 7,6 millions de jeunes vont subir l'essentiel des retombées économiques de la crise.



«**E**tre né sous l'signe de l'Hexagone, ce n'est pas c'qu'on fait d'mieux en ce moment», chantait Renaud en 1975. Le refrain doit faire rire (jaune) les jeunes

nés entre 1995 et 2004, et qui ont aujourd'hui entre 16 et 25 ans. Car bien plus qu'en 1975, se lancer dans la vie n'est pas ce qu'on fait de mieux en ce moment. ▶

7,6 millions de jeunes sont pourtant en âge de sauter dans le grand bain.

Parmi eux, il y a Bilal, 19 ans, qui vit dans le quartier populaire de La Duchère, à Lyon. Depuis bientôt trois ans, il a arrêté l'école et a enchaîné les petits boulots de ménage trouvés par sa mère et les contrats à durée déterminée (CDD) dégotés par la mission locale. Début 2020, il travaille comme manutentionnaire, et son employeur lui parle d'un possible contrat à durée indéterminée (CDI). Le confinement puis la crise en décident autrement : l'entreprise n'a plus besoin de lui. Fatigué de l'énergie dépensée à chercher des boulots précaires, Bilal aimerait

reprendre une formation de carrosserie en alternance, sans grand espoir néanmoins de trouver un patron. «*C'était déjà galère de trouver des stages ou des jobs sans l'aide de la mission locale. Alors là, avec la crise...*», dit-il un peu résigné, et un peu en colère.

Comme Bilal, des dizaines de milliers de jeunes ont pris de plein fouet la crise. Et contrairement à la plupart des salariés stables, qui ont pu dans un premier temps garder leur emploi grâce au chômage partiel, les jeunes ont trinqué d'entrée. «*9 % des 15-24 ans en emploi avant le confinement ont perdu leur emploi [pendant le confinement], contre moins de 2 % des 40-65 ans*», observe ainsi l'Insee. Une situation prévisible, dans la mesure où les jeunes sont plus souvent en contrat précaire (intérim, CDD courts) que leurs aînés, et où les sec- ▶

teurs économiques qui emploient beaucoup de jeunes, comme l'hôtellerie, ont été très affectés par la crise.

Seule bonne nouvelle : les moins de 25 ans sont ceux qui ont le plus profité de la courte embellie économique de l'été. De quoi confirmer que cet âge est la variable d'ajustement principale des employeurs face aux aléas économiques. Problème : le passage entre la scolarité et la vie active tolère moins ces aléas. Pour parvenir à s'insérer durablement, l'escalier le plus sûr consiste à gravir une première marche (les études), une seconde (les stages) et une troisième (les contrats courts). *«L'installation de la crise dans la durée rend difficiles les immersions en entreprise, les stages ou les alternances, qui sont pourtant un préalable à l'emploi durable, notamment pour les jeunes qui*

ont décroché de l'école», s'inquiète Laurent Alibert, responsable des antennes de la mission locale sur le 8^e arrondissement de Lyon.

Au-delà de l'emploi, les confinements ont affecté le moral des jeunes. *«Le sentiment d'isolement est passé de 26 % à 46 % chez les 18-24 ans pendant le confinement, tandis qu'il augmentait de 11 % à 37 % chez les 60 ans ou plus»*, note ainsi l'Insee. Or, *«les interactions sociales sont tout aussi fondamentales dans l'expérience de la jeunesse que le sont les études ou les expériences professionnelles»*, estime le sociologue Camille Peugny.

Détresse psychologique

Ce n'est pas Fadel, 21 ans, qui le contredira. Cet étudiant gabonais en électronique a vécu les deux confinements dans son ►

logement Crous de 11 m² sur le campus de La Doua, au nord-est de Lyon. Loin de sa famille, il n'a vu quasiment personne depuis des mois et a vécu un seul semestre normal, fin 2019, au début de sa première année de licence. *«C'est difficile de suivre les cours à distance, et les rares cours en présentiel ne m'ont pas laissé le temps de me faire des amis.»* Fadel a bien fait des rencontres à l'église, avant et entre les confinements, mais les lieux de culte étaient eux aussi fermés pendant des mois.

«Il y a de quoi être inquiet pour l'état psychologique de la jeunesse, voire pour la santé mentale de nombreux jeunes», alerte Lilâ Le Bas, présidente du Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse au Conseil économique, social et environnemental (Cése). *«Et ce d'autant plus que les*

associations de jeunesse ont été fragilisées par la crise, avec un réseau de militants à renouveler», abonde Bertrand Coly, lui aussi membre du Cése. Selon une étude menée par la Fédération des associations générales étudiantes (Fage) et l'Ipsos, 64 % des 18-24 ans présentent une détresse psychologique et 23 % ont des pensées suicidaires.

Si la crise est si violente pour les jeunes, c'est parce qu'elle vient frapper un âge déjà fragilisé depuis longtemps. *«On parle de crise, mais il s'agit d'une nouvelle preuve de la transformation structurelle du marché du travail, qui fait reposer la flexibilité et la précarité sur les jeunes depuis déjà quarante ans»*, rappelle Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Dans son dernier rapport, l'Observatoire rappelle que l'appauvrisse-►

ENQUÊTE

ment des 18-29 ans ne date pas de la crise. Entre 2002 et 2018, leur taux de pauvreté est passé de 8 % à près de 13 %. *«Aucune autre catégorie d'âge n'a connu une telle progression»*, insiste Louis Maurin. L'explication vient bien sûr de la précarité de l'emploi, mais l'envolée du coût du logement a passé la seconde couche. Les jeunes, souvent locataires, se saignent pour verser des loyers à des propriétaires (souvent plus âgés). *«Un transfert de richesse énorme»*, juge Louis Maurin.

Au-delà des aspects financiers, beaucoup de jeunes vivent un sentiment de régression, qui s'explique par le phénomène du déclassement. A l'image de Lucas, tout juste titulaire d'un master en ingénierie et ergonomie de l'activité physique. Lui se voyait ingénieur produit pour une entreprise



ardéchoise qui fabrique des raquettes à neige. Confinement et crise obligent, son stage a été raccourci et sa perspective d'embauche s'est envolée. Cet hiver, le jeune homme travaille dans la vente de produits sportifs. *«Faire un bac + 5 pour tomber au Smic et être vendeur, ce n'était clairement pas le projet»*, explique-►

t-il, même s'il reste confiant dans sa capacité à rebondir quand la conjoncture sera meilleure.

Théo, lui, a choisi le bois. Après son école d'ingénieurs à Epinal, le jeune homme de 23 ans comptait partir sur une thèse en agroforesterie. *«Un prof m'a dit de bosser pour le moment, et*

d'essayer de demander une thèse plus tard, car il craint une coupe dans les budgets.» Des frustrations passagères qui, chez certains jeunes, prennent progressivement la forme de ce que la sociologue Cécile Van de Velde appelle une *«colère sociale»*. Un sentiment *«qui a la particularité de s'adresser non pas à un "autrui" identifié, mais à (...) une entité sociale (...), le plus souvent le "système"»*.

Faut-il alors parler de génération sacrifiée, avec des cicatrices de début de carrière qui ne se refermeront jamais ? Les nombreuses études sur le sujet aboutissent à des conclusions variées, et parfois contradictoires. Globalement, il semble que les niveaux de salaires soient plus faibles pour les cohortes de jeunes entrées dans la vie active pendant des crises. Mais ►

jusqu'à récemment encore, chaque génération disposait d'un niveau de vie supérieur à la précédente. «*Fort heureusement, aujourd'hui comme hier, beaucoup de jeunes finissent par s'insérer dans l'emploi durable. Si ce n'était pas le cas, le CDD serait devenu majoritaire et le CDI minoritaire. Or, on constate l'inverse*», rappelle Louis Maurin. Enfin, l'âge cache des fractures sociales profondes (notamment entre diplômés et non-diplômés) qui sont plus puissantes que les déterminants générationnels.

Manque de confiance

Que les difficultés des jeunes soient durables ou pas, impossible d'accepter que la jeunesse soit une étape si difficile. «*On considère à juste titre que le quatrième âge est un âge fragile, qui justifie que la puissance publique intervienne pour combler les*

limites du marché et de la famille. De même, la jeunesse ne peut pas reposer que sur les parents et les jobs étudiants», estime Camille Peugny. Conscient de cette réalité, le gouvernement a présenté cet été le plan «*#1jeune1solution*», puis, ces dernières semaines, des mesures exceptionnelles de soutien. Aides financières ponctuelles directes, aides à l'embauche de jeunes pour les employeurs, création de jobs étudiants par la puissance publique, ouverture de places de formation, extension des dispositifs d'accompagnement comme la Garantie jeunes : l'exécutif a mis des moyens. «*On commence à en sentir les effets bénéfiques sur le terrain*», se réjouit Laurent Alibert, côté mission locale.

«*Cet émiettement de mesures raconte cependant bien, en creux, la faiblesse des politiques jeunesse,* ▶

note Camille Peugny. *Plutôt que des aides ponctuelles complexes à mettre en place, il serait par exemple plus simple d'ouvrir le RSA dès 18 ans.*» Il faut en effet attendre 25 ans (sauf exceptions) pour toucher ce minimum vital, une situation unanimement critiquée par les acteurs de la jeunesse. Interrogé par le média *Brut*, Emmanuel Macron s'est dit «*pas fan*» d'un élargissement, qui désinciterait au travail. Une analyse démentie par la littérature et qui témoigne d'un manque de confiance accordé aux jeunes.

Au-delà de l'extension du revenu de solidarité active (RSA), plusieurs spécialistes des politiques de jeunesse plaident pour des mesures à la scandinave, qui offrent aux jeunes des allocations d'autonomie indépendamment de la situation de leur famille, de quoi financer

des études quand ils le souhaitent. Quant aux jeunes les plus en difficulté, il faut changer de logiciel, estime Liem Osuna, référent territorial à la maison Lyon pour l'emploi : «*Les jeunes décrocheurs ne croient plus personne car on leur a dit : "travaille bien à l'école, et ça roulera". Ils ont le sentiment d'avoir fait le maximum, sans résultat. Avec eux, l'injonction à un retour rapide à l'emploi ne fonctionne pas. Il faut un accompagnement renforcé, durable et bienveillant.*» Enfin, les jeunes pauvres ne sont pas seulement jeunes, ils sont également pauvres. «*Faire du logement social pour aider tous les pauvres, c'est faire une vraie politique de jeunesse*», rappelle Louis Maurin. Un chantier encore plus large que celui des 7,6 millions de jeunes nés sous l' signe de l'Hexagone au mauvais moment. ■

VINCENT GRIMAUULT



Mont-Blanc : une zone de protection pas à la hauteur

Une aire protégée de 32 km² vient d'être créée, visant à limiter la fréquentation de la voie d'ascension classique. Si elles y voient une avancée, les associations écologistes déplorent que la mesure ne s'attaque pas aux principales menaces qui pèsent sur le massif.

Emmanuel Macron a tenu parole : une zone de protection a été créée sur la partie la plus élevée du massif du Mont-Blanc, englobant le sommet lui-même et une partie de son versant français. Le préfet de Haute-Sa-

voie a signé le 1^{er} octobre un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN), dont l'objectif est de préserver le site. «Avec cet arrêté, nous protégeons la biodiversité, les activités touristiques gagnent en ►

responsabilité et en pérennité. C'est une bonne nouvelle pour la nature et l'économie locale», s'est félicitée la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérangère Abba.

La création de cette zone fait suite à une promesse du président de la République lors de sa visite à Chamonix-Mont-Blanc et à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) le 13 février dernier. «*Nous allons créer une aire protégée sur le Mont-Blanc afin de préserver ce monument naturel*», avait souligné le chef de l'Etat. Et histoire d'illustrer le «*tournant écologique*» de son quinquennat, il s'était rendu sur la mer de Glace désormais à l'agonie sous les effets du réchauffement climatique.

Le mont Blanc enfin protégé ? Pas si simple. Bernard Debarbieux, éminent géographe alpin, professeur à

l'université de Genève, dénonce «*des mesures bricolées et démagogiques*», un «*arrêté qui esquivé les véritables problèmes environnementaux*» du massif et tacle un président en quête de «*verdissement*». Jean-Christophe Poupet, responsable Alpes pour WWF France et vice-président du collectif d'ONG écologistes ProMont-Blanc, nuance mais reste critique : «*Cet outil représente certes un pas en avant en termes de préservation, nous ne bouillons pas notre plaisir ! Ceci dit, la démarche manque singulièrement d'ambition : cela reste très partiel et insuffisant à l'échelle du massif, notamment en termes de biodiversité.*»

Outil «détourné»

La première limite de cet arrêté est son périmètre : un peu moins de 32 km² sur les 400 km² du mas- ►

ENVIRONNEMENT

sif qui s'étale sur trois pays - France, Italie et Suisse. Si la zone choisie couvre tout de même 12 % de sa partie française (261 km²), sa faible concentration de biodiversité (au contraire d'écosystèmes à plus faible altitude sur le massif) interroge au vu de son objectif de «protection des habitats naturels» : *«C'est un milieu minéral et glaciaire de haute altitude où la biodiversité macroscopique est peu présente. On y relève des lichens et mousses intéressantes, c'est un territoire de passage d'ongulés et d'oiseaux. Mais nous ne sommes pas sur un enjeu de préservation»*, tranche Jean-Christophe Poupet, pour qui l'outil APHN *«a été détourné de son objectif premier»*.

En effet, la principale motivation de la création de cette zone protégée est clairement énoncée dans l'arrêté : s'attaquer à la sur-



La zone de protection de 32 km² couvre le sommet et une partie du versant français du massif du Mont-Blanc, qui s'étend sur 400 km² répartis entre France, Italie et Suisse.

fréquentation estivale de la voie d'ascension classique du toit de l'Europe depuis Saint-Gervais, et son lot d'incivilités, de déchets et d'insécurité. La très médiatique lutte contre *«les hur-luberlus»* du Mont-Blanc, inlassablement menée par le maire de Saint-Gervais, Jean-Marc Peillex, été après été, a fini par payer.

Une victoire qui coûte cher aux alpinistes. Les contraintes qui leur sont imposées sont inédites : ►

obligation de rester sur l'itinéraire principal, de réserver une place nominative en refuge, de posséder un équipement *«approprié»*, interdiction du bivouac, limitation de la taille des cordées à trois personnes. Les gardiens du temple de l'alpinisme, opposés à toute velléité de l'Etat de réglementer leur pratique, dénoncent un précédent symbolique : *«Les réglementations de l'APHN font sortir cette voie de la pratique de l'alpinisme traditionnel»*, précise

Claude Gardien, guide, journaliste et membre du comité de pilotage qui a décroché l'inscription de l'alpinisme au patrimoine immatériel de l'Unesco il y a un an.

Il se félicite de l'intense travail effectué cet été par les instances de la discipline, avec le soutien de quelques élus, dont le maire de Chamonix Eric Fournier, pour faire évoluer le projet initial d'arrêté, encore plus strict, et limiter l'essentiel de la régulation à la seule voie normale du mont Blanc. Mais avec ces mesures, l'Etat français contredit de fait son engagement pris auprès de l'Unesco de *«respecter un principe fondamental pour l'alpinisme : le libre accès à la montagne»*. Pour Bernard Debarbieux, *«la protection des habitats naturels sert de prétexte à un objectif de régulation renforcée de l'accès à la haute montagne»*. ►

ENVIRONNEMENT

Pour nombre d'alpinistes, l'accès à la voie normale du mont Blanc, déjà lourdement réglementé ces dernières années par des arrêtés temporaires, ne méritait pas une telle alarme. Et le consensus est large pour dénoncer la focalisation sur leur pratique lorsqu'on traite des atteintes à l'environnement au Mont-Blanc. Frédi Meignan, président de Mountain Wilderness, association d'alpinistes écologistes, résume : *«L'arrêté signé va améliorer l'actuelle «mal-fréquentation», qui n'a parfois plus grand-chose à voir avec un alpinisme respectueux, sur la voie normale. Très bien, c'est un premier pas. Mais l'ensemble de ce superbe massif est soumis à des pressions qui s'aggravent : il est urgent de s'engager tous ensemble pour protéger vraiment le Mont-Blanc !»* L'association écologiste haut-savoyarde

Inspire lui emboîte le pas, estimant que l'APHN *«ferme les yeux sur des atteintes permanentes à l'environnement autrement plus dramatiques que la surfréquentation de la voie d'accès au sommet du Mont-Blanc en juillet et en août»*.

L'état des lieux est connu : *«Les constats sont les mêmes qu'il y a quinze ans, relève Jean-Christophe Poupet. Le Mont-Blanc a la fièvre, et nous ne voyons que trop peu d'améliorations significatives»* sur l'ensemble des indicateurs environnementaux. Dans les airs, il y a d'abord les très nombreux survols commerciaux et de loisirs en hélicoptère, avion de tourisme ou ULM faisant peser des nuisances sonores et pollutions atmosphériques omniprésentes. Sur ce plan, le nouvel arrêté renvoie une possible régulation à une négociation ►



menée par les autorités préfectorales de Haute-Savoie, en lien avec la direction de l'aviation civile, qui devrait aboutir d'ici un à deux ans.

Quels que soient les résultats, la dimension internationale du massif ne facilite rien : l'héliski par exemple (pratique consistant à descendre des pentes de neige vierge isolées auxquelles on accède par hélicoptère), illégal en France, est autorisé sur les versants italien et suisse...

Infrastructures polluantes

Toujours en altitude, la fréquentation du massif continue d'augmenter, de par les nombreux équipements touristiques installés sur ses pentes. Tous ont été renforcés récemment ou vont l'être, afin d'améliorer leur attractivité, d'augmenter les débits passagers et d'élargir les périodes d'exploitation : téléphériques de l'aiguille du Midi, des Grands-Montets, train du Montenvers côté chamoniard, téléphérique ►

ENVIRONNEMENT

de la pointe Helbronner (Skyway), côté valdôtain, en Italie, et tramway du Mont-Blanc côté Saint-Gervais. Le passage de quelque 2 millions de visiteurs est ainsi projeté chaque année au cœur du massif.

Sur le plan de la conservation, les écologistes regrettent que soient exclus de la zone protégée les piémonts, espaces géographiques de moindre altitude où se concentrent faune et végétation, mais où les aménagements se multiplient aussi, venant s'ajouter aux infrastructures polluantes existantes.

La plus célèbre reste le tunnel du Mont-Blanc et son intouchable trafic routier international : 2 millions de véhicules, dont 625 000 poids lourds diesel, plongent chaque année dans le massif, à 1 300 mètres d'altitude et à deux petits kilo-

mètres de la nouvelle zone préservée. *«Le fret routier n'est pas le seul problème, le trafic est aussi directement lié à la surfréquentation en altitude, que ce soit sur les équipements ou dans les espaces naturels. Ajoutons à cela l'urbanisme en plein développement, l'industrie, le chauffage : on est face à un ensemble d'impacts négatifs qui s'auto-alimentent, dans un contexte où le réchauffement climatique accélère les épisodes de pollution de l'air et les pressions anthropiques sur la biodiversité»*, résume Jean-Christophe Poupet.

Cet «écosystème» économico-touristique contribue à son échelle au réchauffement climatique en faisant fondre les glaciers, fragilisant les parois et menaçant aussi la santé des populations. Neuf familles de la vallée souffrant de maladies respiratoires chroniques ►

et soutenues par l'association Coll'Air Pur ont ainsi attaqué l'Etat pour «*carence fautive*». Dans une décision rendue le 27 novembre, le tribunal administratif de Grenoble a reconnu l'action insuffisante de l'Etat, qui n'a pas fait le nécessaire pour améliorer la qualité de l'air.

Camouflet

Si les associations ont renoncé à s'opposer au trafic international, elles restent mobilisées contre les projets d'aménagement de la vallée : Anne Lassman-Trappier, présidente de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74) et d'Inspire, est plus remontée que jamais : *«On surprotège le sommet du Mont-Banc... et on surexploite quelques centaines de mètres en dessous, avec des projets dévastateurs pour la nature et la biodiversité !»* Elle cite en exemple la piste de ski du Kandahar aux

Houches, qui a bénéficié d'un remodelage massif à 10 millions d'euros en 2019. Et martèle ses attaques contre le dernier projet en date qui a cristallisé les oppositions : la création d'une large piste partiellement bitumée de 14 km à travers des forêts d'altitude, de Passy au col de Voza, à Saint-Gervais, à des fins d'exploitation forestière par camions grumiers.

L'enquête publique à ce sujet a fortement mobilisé, avec 540 contributions presque toutes négatives. Nouveau camouflet, le commissaire enquêteur vient de rendre un avis favorable à ce projet : il explique ne douter ni de «*l'utilité*» ni de la «*démarche respectueuse de l'environnement*». Les opposants, «*écœurés*», ne s'avouent pas vaincus, et dénoncent «*l'absence de vision à long terme*» des décideurs. ■

Par François Carrel